



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Programmes

Question écrite n° 30969

Texte de la question

Reponse. - La dimension européenne est déjà largement prise en compte dans les enseignements dispensés aux élèves des collèges. Dans les nouveaux programmes appliqués depuis la rentrée scolaire 1986, elle est notamment présente en histoire : le programme porte, en classe de cinquième, sur l'évolution de la civilisation chrétienne en Europe occidentale, du royaume des Francs à la Renaissance et à la Réforme ; en quatrième, il est centré sur la prédominance de l'Europe du XVII^e siècle au XIX^e siècle ; en troisième, le thème « le monde au XX^e siècle » accorde naturellement sa place à l'histoire de la construction européenne. De même, en géographie, l'année de quatrième est consacrée à l'étude de l'Europe. On y traite successivement l'espace européen, quatre états européens de la Communauté économique européenne. En troisième, l'étude de la géographie de la France inclut un chapitre sur la place et l'influence de la France dans la CEE. Enfin, le programme d'éducation civique pour les classes de quatrième comporte un chapitre relatif à l'Europe : la CEE, ses institutions, son fonctionnement, l'Europe, communauté en devenir. Dans les lycées, les programmes d'enseignement d'histoire-géographie font déjà une large part à l'étude de l'Europe tant du point de vue politique et institutionnel que culturel. En outre, les nouveaux programmes de géographie de classes de première qui doivent entrer en vigueur à compter de la rentrée 1988 prévoient, outre l'étude d'un ou plusieurs pays de la CEE, de procéder à un tour d'horizon sur les institutions européennes et l'évolution de la Communauté sous un triple aspect économique, social et politique. Les programmes d'histoire des classes de première et de terminale permettront eux aussi d'aborder, au travers de l'étude du monde contemporain, les phénomènes politiques et de société (et notamment culturels) relatifs à l'histoire récente de l'Europe. Par ailleurs, on ne saurait sous-estimer le rôle joué par la connaissance des langues étrangères dans les rapports culturels et économiques existant entre les pays membres de la Communauté européenne. Au collège, l'étude d'une première langue vivante étrangère figure parmi les disciplines obligatoires enseignées à tous les élèves de la sixième à la troisième, les élèves ont également la possibilité de choisir une seconde langue vivante étrangère à partir de la classe de quatrième : de ce fait, plus de 85 p 100 des élèves étudient deux langues vivantes au collège. Au lycée, tous les élèves qui se préparent à un baccalauréat suivent, selon la série dans laquelle ils sont engagés, un enseignement d'une, deux ou trois langues obligatoires, notamment parmi les langues de la Communauté européenne : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, néerlandais, grec moderne et danois.

Texte de la réponse

Reponse. - La dimension européenne est déjà largement prise en compte dans les enseignements dispensés aux élèves des collèges. Dans les nouveaux programmes appliqués depuis la rentrée scolaire 1986, elle est notamment présente en histoire : le programme porte, en classe de cinquième, sur l'évolution de la civilisation chrétienne en Europe occidentale, du royaume des Francs à la Renaissance et à la Réforme ; en quatrième, il est centré sur la prédominance de l'Europe du XVII^e siècle au XIX^e siècle ; en troisième, le thème « le monde au XX^e siècle » accorde naturellement sa place à l'histoire de la construction européenne. De même, en géographie, l'année de quatrième est consacrée à l'étude de l'Europe. On y traite successivement l'espace européen, quatre états européens de la Communauté économique européenne. En troisième, l'étude de la

geographie de la France inclut un chapitre sur la place et l'influence de la France dans la CEE Enfin, le programme d'education civique pour les classes de quatrieme comporte un chapitre relatif a l'Europe : la CEE, ses institutions, son fonctionnement, l'Europe, communaute en devenir. Dans les lycees, les programmes d'enseignement d'histoire-geographie font deja une large part a l'etude de l'Europe tant du point de vue politique et institutionnel que culturel. En outre, les nouveaux programmes de geographie de classes de premiere qui doivent entrer en vigueur a compter de la rentree 1988 prevoient, outre l'etude d'un ou plusieurs pays de la CEE, de proceder a un tour d'horizon sur les institutions europeennes et l'evolution de la Communaute sous un triple aspect economique, social et politique. Les programmes d'histoire des classes de premiere et de terminale permettront eux aussi d'aborder, au travers de l'etude du monde contemporain, les phenomenes politiques et de societe (et notamment culturels) relatifs a l'histoire recente de l'Europe. Par ailleurs, on ne saurait sous-estimer le role joue par la connaissance des langues etrangeres dans les rapports culturels et economiques existant entre les pays membres de la Communaute europeenne. Au college, l'etude d'une premiere langue vivante etrangere figure parmi les disciplines obligatoires enseignees a tous les eleves de la sixieme a la troisieme, les eleves ont egalement la possibilite de choisir une seconde langue vivante etrangere a partir de la classe de quatrieme : de ce fait, plus de 85 p 100 des eleves etudient deux langues vivantes au college. Au lycee, tous les eleves qui se preparent a un baccalaureat suivent, selon la serie dans laquelle ils sont engages, un enseignement d'une, deux ou trois langues obligatoires, notamment parmi les langues de la Communaute europeenne : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, neerlandais, grec moderne et danois.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30969

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1987, page 5489

Réponse publiée le : 18 janvier 1988, page 246